
Rapport de présentation

Du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 Au Conseil d'Administration du CCAS

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet au Conseil d'Administration de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des priorités qui seront retenues dans le budget primitif.

Il permet également aux membres d'être informés sur l'évolution de notre situation financière.

Le vote du compte financier unique 2025 ayant eu lieu le 17 février 2026, le Débat d'Orientation Budgétaire s'appuie sur les résultats définitifs.

Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel, il fait l'objet d'un vote et d'une délibération qui prend acte de son déroulement afin que le contrôle de légalité puisse s'assurer du respect de la loi.

Esquisse du budget 2026 du CCAS

La base de calcul du budget prévisionnel de la prestation de service pour la téléassistance pourrait faire l'objet d'une prévision à hauteur de 23 000 €.

La recette y afférent serait calculée sur une moyenne annuelle de 220 abonnés soit une prévision de 16 000 € (facturation mensuelle de 6€ par personne, puis de 7 € par personne à compter du 1^{er} avril 2026).

Compte tenu des montants payés ces 2 dernières années, l'enveloppe des frais de séjour des enfants de Mazamet dans les centres d'accueils collectif pourrait rester identique à 2025, soit 8 200 €.

Le montant attribuée pour les secours aux personnes, pourrait être ajustée à une somme de 14 600 €.

Pour le versement des subventions aux associations en 2026 une enveloppe de 32 700 € pourrait être proposée.

L'équilibre du budget du C.C.A.S. est obtenu, comme chaque année, avec le versement de la participation du budget principal de la Ville de Mazamet, soit une subvention annuelle d'un montant de 35 000€.

Voir tableau détaillé ci-après annexé.